

ÉVITEZ LA FAILLITE PERSONNELLE

Vous n'êtes pas seul à éprouver des difficultés financières. Annuellement, plus de 75 000 canadiens sont aux prises avec des problèmes d'endettement. Peu importe votre situation financière, il existe toujours une solution pour vous permettre de retrouver votre tranquillité d'esprit.

La faillite personnelle n'est pas la seule solution. Dans bien des cas, une **proposition de consommateur** peut vous tirer d'embarras et faire cesser le harcèlement de vos créanciers. Vous conserverez vos biens et éviterez la faillite. Il s'agit là d'une disposition légale qui vous permettra d'échelonner l'ensemble de vos dettes ou de les réduire.

Quel que soit le mandat, nos professionnels effectueront une analyse rigoureuse de votre situation. Ils vous guideront à travers les différents processus et appliqueront les meilleures solutions. Nos professionnels se démarquent par leur approche humaine et vous dirigeront dans une démarche visant à vous sortir de l'endettement.

Nos solutions :

- évaluation complète de votre situation financière;
- représentation dans les démarches auprès des créanciers;
- proposition de consommateur;
- administration de faillite personnelle;
- services consultatifs de réhabilitation financière;
- comment refaire son crédit.

Relaxez, nous pouvons vous aider. N'hésitez pas à consulter un de nos professionnels, spécialistes de l'insolvabilité, qui mettra tout en œuvre pour vous aider à réhabiliter votre situation financière. Contrairement aux « redresseurs financiers », un syndic de faillite est un spécialiste de l'insolvabilité, membre de corporations professionnelles, et qui est habilité à vous fournir toute l'information dont vous pouvez avoir besoin.

Prenez quelques minutes de notre temps, SANS FRAIS, pour vous permettre de repartir dans la bonne direction.